

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION
HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE
L'OCEAN ATLANTIQUE



MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES
COOPERATION AMONG AFRICAN STATES
BORDERING THE ATLANTIC OCEAN

Rapport de la Réunion Préparatoire pour les rencontres Internationales sur la Conservation pour l'année 2016



Rabat, Maroc, 22 Juillet 2016

Table des matières

NOTE CONCEPTUELLE.....	2
I. CONTEXTE MONDIAL.....	2
II. Le contexte Africain et la zone COMHAFAT	3
III. Objectifs et attentes de la réunion.....	4
INTRODUCTION	5
CEREMONIE D’OUVERTURE.....	5
ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS.....	12
ANNEXE II : ALLOCUTION DU REPRESENTANT DU DEPARTEMENT DE LA PECHE DU ROYAUME DU MAROC.....	16
ANNEXE III : ALLOCUTION INTRODUCTIVE DU SECRETAIRE EXECUTIF	18
ANNEXE IV : ALLOCUTION DU REPRESENTANT DE L’AGENCE DES PÊCHES DU JAPON	20
ANNEXE VI : ALLOCUTION DE CLÔTURE	25
ANNEXE VII : RECOMMANDATIONS	28
RECOMMANDATIONS.....	28

NOTE CONCEPTUELLE

I. CONTEXTE MONDIAL

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture, source vitale de moyens d'existence, d'aliments nutritifs et de débouchés économiques, a un rôle essentiel à jouer pour relever l'un des plus grands défis mondiaux: Nourrir une population qui devrait atteindre 9.6 milliards d'individus en 2050. Pour répondre à la demande croissante d'une population en expansion, le secteur est appelé à accroître sa production de façon durable dans un contexte de changement climatique, de concurrence plus vive autour des ressources naturelles et d'intérêts divergents.

Les progrès scientifiques et technologiques et l'amélioration de la gouvernance, alliés à une meilleure compréhension et à une plus grande volonté d'action à l'échelle mondiale, aident à concrétiser les objectifs d'utilisation responsable et durable des ressources aquatiques.

Dans cet effort visant à accroître l'offre de poisson et de produits de la pêche, on innove en adoptant des approches axées sur une logique éco systémique et sur la protection des droits sociaux, le but ultime étant de préserver des ressources précieuses pour les générations présentes et futures.

Cette prise de conscience par la communauté mondiale, du rôle vital des produits de la pêche dans la nutrition, la lutte contre la faim et la lutte contre la pauvreté a été appuyée par un ensemble d'initiatives et d'engagements, on peut citer à ce titre :

- 1- La Déclaration de Rome et le Cadre d'action recommandant la mise en œuvre des politiques visant à garantir des régimes alimentaires nutritifs et sains pour tous, adoptés suite à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), tenue à Rome en novembre 2014. La conférence a mis en exergue le rôle primordial des produits de la pêche dans la nutrition et la santé de nombreuses communautés de par le monde et ont confirmé leur précieuse contribution dans l'instauration des régimes alimentaires sains préconisé par la (CIN2).
- 2- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable (ODD), adopté par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le 25 septembre 2015. Plusieurs ODD s'appliquent directement à la pêche et à l'aquaculture et au développement durable du secteur, et l'un d'eux porte expressément sur les océans, ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- 3- Il y a lieu de rappeler à ce titre, le rôle central du Code de conduite pour une pêche responsable, dans la gestion durable des ressources vivantes aquatiques et la nécessité d'accélérer son application pour atteindre les cibles des ODD, en particulier celles associées à l'ODD 14.
- 4- L'Accord de Paris, résultat de la Conférence des Parties (COP21) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulée à Paris (France) en décembre 2015, a accordé une place prépondérante au rôle des océans, et des écosystèmes aquatiques dans la régulation de la température et de l'acidification et a insisté sur l'urgence de lutter contre la pollution pour restaurer la capacité productive des océans et par conséquent promouvoir leur contribution au programme de développement durable.

- 5- L'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2009), entré en vigueur le 5 juin 2016, est appelé à jouer un rôle essentiel dans la lutte menée par la communauté internationale contre le fléau que constitue la pêche INN, et ses implications négatives sur la biodiversité et la sécurité alimentaire dans de nombreux pays.
- 6- Les directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, adopté, en juillet 2014. Un programme-cadre a été mis en place pour aider les gouvernements et les acteurs non étatiques à mettre en œuvre des initiatives destinées à renforcer les communautés d'artisans pêcheurs en améliorant leur sécurité alimentaire et leur résilience.
- 7- Les cinq objectifs stratégiques élaborés en 2013, représentent les principaux domaines d'activité sur lesquels la FAO va concentrer ses efforts pour tenter de concrétiser sa vision et ses objectifs mondiaux. Dans l'objectif de Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, la FAO s'engage à aider les pays et les partenaires du développement à élaborer les politiques, les programmes et les cadres juridiques les plus adaptés en faveur de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition.
- 8- L'Initiative "Croissance Bleue" lancée en 2013, tente d'intégrer de façon harmonieuse, tous les éléments susmentionnés. Elle vient en support à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la gestion durable des écosystèmes aquatiques, en essayant de concilier le conflit opposant les exigences de conservation et de production, et de maintenir les incidences de l'utilisation des ressources halieutiques dans les limites écologiques sûres. La communauté internationale, à travers les différentes dynamiques engagées, dispose ainsi d'outils nécessaires et des capacités requises pour intégrer de façon harmonieuse les dimensions social, économique et environnementale du développement durable.

II. Le contexte Africain et la zone COMHAFAT

Les Etats Africains ont adopté la Déclaration de Malabo du juin 2014, fixant les engagements clés de la vision 2025 et les objectifs de la Croissance et la transformation accélérée de l'Agriculture, y compris la pêche et l'aquaculture. Il s'agit principalement de la confirmation du :

- Réengagement pour les principes et les valeurs du processus du PDDAA (Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine) ;
- L'Engagement pour l'éradication de la faim en Afrique d'ici 2025 ;
- L'Engagement pour une contribution de l'agriculture à la réduction de la pauvreté d'ici 2025 à travers la croissance inclusive.

Les Etats membres de la COMHAFAT, concernés par les problèmes de l'insécurité alimentaire, de malnutrition et de lutte contre la pauvreté, sont appelés à œuvrer pour relever ces défis dans le respect du droit international, ou chaque État jouit d'une souveraineté entière et permanente sur l'ensemble de ses ressources naturelles et de son activité économique, et

qu'il exerce librement cette souveraineté, en garantissant par la même occasion, le droit de ses citoyens à une alimentation saine et équilibrée.

III. Objectifs et attentes de la réunion

Sur la base de la recommandation de CAMFA I et II qui exhorte à une participation plus active des Etats africains dans les instances internationales, réitérée à maintes occasions particulièrement lors de la 9ème Conférence des Ministres de la COMHAFAT, des réunions préparatoires sont régulièrement organisées préalablement à toute rencontre traitant de questions relatives aux ressources marines. Celles-ci ont démontré que la participation active des Etats membres de la COMHAFAT à ces instances, a permis la prise en compte de leur voix dans les procédures de prise de décisions et dans le processus de leur mise en œuvre.

C'est dans ce cadre, conformément à sa stratégie de renforcement de la position de ses Etats Membres sur la scène internationale, que la COMHAFAT organise cette rencontre préparatoire. Elle intervient en prélude à la participation des pays africains à plusieurs forums internationaux sur la conservation prévus pour le dernier semestre 2016.

Il s'agit principalement de:

- La 17ème session de la conférence des parties de la CITES, Septembre-Octobre 2016 ;
- Le Congrès Mondial de la Conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Septembre 2016 ;
- La 66ème session de la Conférence Baleinière Internationale, Octobre 2016 ;
- La 13ème session de la Conférence des Parties de la Convention sur la Biodiversité Biologique, Décembre 2016.

Cette rencontre réunira une quarantaine d'experts des Etats Membres en charge du dossier de conservation et plus particulièrement les points focaux nationaux auprès de la CITES, des responsables des Départements de pêche ainsi que des commissaires ou commissaires suppléants à la CBI.

Cette réunion se propose alors de Favoriser:

- 1- l'échange des informations sur les sujets d'intérêt commun inscrits à l'ordre du jour des différentes conférences;
- 2- la mobilisation des Etats membres pour hausser la qualité de la participation ;
- 3- l'harmonisation des positions vis-à-vis des questions débattues;
- 4- le Renforcement de la capacité de plaidoyer des Etats ;
- 5- la synergie et la coopération entre les Etats membres pour bien préparer les négociations internationales et influencer les décisions qui en découlent ;

Il est attendu que cette réunion aboutisse à:

- Une meilleure prise de conscience de l'importance des enjeux et de l'impact des décisions sur le plan économique et social
- Une prise de position réfléchie et en conformité avec les intérêts nationaux et régionaux ;
- Le développement d'une coordination régionale harmonieuse à même d'influencer les décisions ;
- L'adoption d'actions communes pour faire entendre la voix du Groupe.

INTRODUCTION

1. Du 20 au 22 Juillet 2016, s'est tenue à Rabat (Maroc) une réunion préparatoire en prélude aux **rencontres Internationales sur la Conservation** prévues pour le dernier semestre de l'année 2016, en particulier la 17ème session de la Conférence des Parties de la CITES, la 66ème session de la Conférence Baleinière Internationale (**CBI**), le Congrès Mondial de la Conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (**UICN**), et la 13ème session de la Conférence des Parties de la Convention sur la Biodiversité Biologique (**CBD**).
2. La rencontre a pu réunir ensemble, pour la 1^{ère} fois, les responsables nationaux des départements de l'Environnement et ceux de la Pêche, à travers la participation des Commissaires à la CBI et PFN auprès de la CITES, des vingt Etats membres suivants: Angola, Benin, Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Guinée Equatoriale, Liberia, Mauritanie, Maroc, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra-Leone, Togo.
3. A noter la présence distinguée des Secrétaires Généraux des Ministères en charge de la pêche du Cameroun et du Gabon.
4. Ont participé également, en qualité d'observateurs, les organisations suivantes : Le CPCO, la CSRP, la CAOPA, le World Conservation Trust (IWMC), l'Agence des pêches et l'OFCE du Japon.
5. La liste des participants est attachée à l'**Annexe I**.

CEREMONIE D'OUVERTURE

6. Dans son allocution de bienvenue (**Annexe II**), Monsieur Younes **AYOUCH**, Directeur de la Stratégie et de la Coopération du Département de la Pêche du Royaume du Maroc, s'est félicité d'une telle initiative qui contribuera certainement à une meilleure coordination des positions des Etats Membres, sur des questions essentielles relatives aux ressources marines.
7. Il a en outre, au nom du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, souhaité à tous les participants un agréable et fructueux au Maroc, pays solidaire des préoccupations des Etats du continent. De même, il a remercié le Président de la COMHAFAT et son Secrétariat Exécutif ainsi que les partenaires au développement, pour leur appui et leur coopération.
8. Le représentant du Président de la COMHAFAT, l'honorable Dr Maité, Directeur de Cabinet du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire, a souligné dans son allocution, l'importance de cette réunion et a félicité le Secrétariat de la COMHAFAT pour son rôle dans la coordination et l'harmonisation des positions des Etats membres.
9. Il a également rappelé l'importance des ressources halieutiques pour les populations de nos pays et leur extrême vulnérabilité.
10. Pour finir, il a remercié le Royaume du Maroc pour son appui constant, ainsi que les autorités du Japon pour leur soutien respectif.

11. Il a ensuite déclaré ouverte la réunion préparatoire à la CoP17 de la CITES et à la 66^{ème} session de la CBI.
12. A son tour, Monsieur **BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a souhaité la bienvenue à tous les participants dans son allocution introductive (**Annexe III**). Il a ensuite remercié Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Maroc pour son appui constant à la COMHAFAT et son engagement permanent en faveur de la coopération halieutique en Afrique.
13. Il a rappelé que le but de cette rencontre, est de fournir les informations aux représentants des Etats membres et d'échanger leurs points de vue sur les diverses questions relatives à la conservation des ressources marines et de leurs implications pour la pêche en vue d'assurer leur pleine participation aux conférences de conservation programmées pour les mois à venir.
14. Il a ajouté, qu'au-delà de l'opportunité qu'elle offre pour les délégués des Etats Membres pour mieux se préparer, cette rencontre est aussi une occasion de développer une coordination régionale à même de renforcer la "Voix d'Afrique" dans ces instances.
15. Il a remercié la Côte d'Ivoire pour ses actions à la présidence de la COMHAFAT et les partenaires notamment l'OFCF, pour son appui constant, et les organisations sous régionales pour leur coopération.
16. Il a également fait remarquer que cette réunion préparatoire constitue un témoignage éloquent de la volonté manifeste de relever les défis, et de définir une stratégie commune pour une meilleure gestion des ressources halieutiques. Il a souhaité enfin que cette réunion puisse contribuer au progrès dans la préservation rationnelle de ces ressources.
17. Dans son intervention (**Annexe IV**), le représentant du Japon a retracé le contexte dans lequel se tient cette réunion, marqué par des campagnes de dénigrement à l'encontre des acteurs de la pêche. Il a remercié le Secrétariat de la COMHAFAT pour l'invitation qui leur a été adressée, notant que 2016 est une année cruciale pour le secteur de la pêche du Japon avec la tenue des deux plus importantes conférences relatives à la conservation des ressources marines.
18. Il a indiqué que la protection inconditionnelle de certaines espèces comme les baleines, contribue à la perte de l'équilibre de l'écosystème et par conséquent, ne favorise pas la protection de l'environnement.
19. Il a relevé les grands enjeux des deux prochaines conférences, notamment la création du sanctuaire dans l'Atlantique sud pour les baleines et l'inscription de certaines espèces aux annexes de la CITES, qui ne contribuent pas nécessairement à la gestion durable des ressources marines.
20. Il a promis le soutien du Japon aux projets de résolution sur la sécurité alimentaire introduits par les Etats Membres de la COMHAFAT.
21. **Ordre du jour**
Après avoir été discuté, l'ordre du jour (**Annexe V**) a été adopté à l'unanimité.

22. Les travaux se sont déroulés en plénière.

Un bureau de la réunion a été mis en place :

Président : Dr MEITE, Côte d'Ivoire,

Rapporteur : Dr ALI Domtani, Togo

23. *Conflit entre production/pêche et protection/environnement :*

Il a été relevé que certaines ONG tentent de faire passer la pêche comme une activité néfaste à la protection de l'environnement.

En réalité, ce conflit ne mérite pas d'exister, il faut absolument assurer un équilibre entre les exigences de conservation et les impératifs économiques, de sécurité alimentaire.

24. Dans les débats, les participants ont relevé les lacunes de communication entre les structures administratives et scientifiques intervenant dans la gestion des ressources marines et aquatiques. Il a été retenu que des cadres de concertation soient mis en place au niveau national pour harmoniser les points de vue avant les conférences prochaines. En raison des difficultés de mise en œuvre et d'application de la réglementation pour les espèces aquatiques exploitées commercialement énumérées à l'annexe II de la CITES, la nécessité du renforcement des capacités a été soulignée à plusieurs reprises par les Etats membres.

25. Les propositions d'amendements aux annexes de la CoP 17 relatives aux espèces marines (les requins et la raie).

- Des informations techniques et scientifiques relatives aux espèces marines concernées par les propositions de listing ont été dispensées à l'intention des participants ;
- Le rapport du cinquième groupe d'experts consultatif FAO pour l'évaluation des propositions d'amendement des Annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées commercialement, sont une source importante de ces informations.
- Les propositions d'amendements ont été soutenues au niveau national sans que certains PFN auprès de la CITES n'en soient informés ;
- Il y a nécessité de s'assurer de l'adéquation entre les amendements et les impératifs de sécurité alimentaire et de réduction de pauvreté de la pêche artisanale.

26. Les délégués ont eu à débattre en outre sur 3 questions fondamentales:

- Les avantages de la conservation des espèces cibles, dans l'hypothèse où les propositions et les documents sont approuvés ;
- Les impacts de ces propositions et documents sur les moyens de subsistance
- Présentations sur l'importance des ressources marines et leur contribution à la sécurité alimentaire en adéquation aux cinq objectifs stratégiques de la FAO.

Conclusions :

- Il est important d'avoir des connaissances scientifiques sur les espèces cibles et leur importance au niveau local en termes de sécurité alimentaire ;

- Lorsque les gouvernements prennent une décision pour soutenir/rejet des propositions d'inscription, ils devraient examiner si les espèces remplissent les critères d'inscription ou non, et si le commerce international des espèces contribuent à la baisse de celui-ci ou non ;
- L'inscription des espèces d'intérêt alimentaire pour les populations locales sur les annexes de la CITES peut conduire à des activités de pêche illégale ;
- Compte tenu, du caractère disparate des connaissances sur les stocks des espèces-cibles, il y a nécessité de prise en compte des spécificités régionales.
- Efficacité et problème de la liste devraient être réexaminés en ce qui concerne les espèces déjà inscrites aux annexes de la CITES.

27. Quatre pays (Congo, Maroc, Mauritanie et Sénégal) ont fait des présentations nationales sur leur secteur de la pêche.

Il en ressort :

- Le rôle dynamique des ressources marines dans la croissance économique des pays ;
- L'importance de la contribution des ressources marines dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté ;
- La nécessité de mettre en place des plans de gestion et d'aménagement des ressources marines, surtout pélagiques, en vue de leur exploitation durable.

28. Pour sa part, le représentant de la CAOPA, a intervenu pour insister sur le rôle essentiel, que jouent les ressources marines particulièrement pour les communautés côtières, en termes d'emploi, de revenu et d'apports nutritionnels.

29. La compatibilité des objectifs de conservation et les cinq objectifs stratégiques (OS) de la FAO.

- Dans le cadre de cette question, la réunion a été informée: de la proposition du projet de résolution relative aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire soumis à la CoP 17 par la Côte d'Ivoire et soutenue par la Namibie et Antigua et Barbuda
- Le projet de résolution réaffirme sur la base des objectifs stratégiques de la FAO, le droit à la nourriture, et recommande aux Parties de tenir compte du besoin de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de préservation de l'identité culturelle et de sécurité des moyens d'existence dans les propositions d'amendement aux annexes.

30. Les participants ont été invités à soutenir cette résolution à la réunion de la CoP 17.

31. La Commission Baleinière Internationale (CBI 66)

Monsieur **Amadou DIALLO TELIVEL**, Commissaire de la République de Guinée à la CBI a fait une présentation portant sur les points suivants :

- historique de la CBI, cultures et traditions ;
- le modèle et les questions autochtones ;
- l'organigramme et le fonctionnement de la CBI ;
- la proposition de sanctuaire de baleines de l'Atlantique Sud ;
- l'interaction de la population des baleines sur la consommation humaine des petits pélagiques ;

- la difficulté de participation des pays en développement aux réunions de la CBI ;
- adéquation entre les OS de la FAO avec les objectifs de conservation de la CBI ;
- le paiement des contributions et les pénalités de retard ;
- l'implication des chercheurs africains dans la recherche sur les cétacés.

32. M. Hideki Moronuki, de l'Agence des pêches du Japon a présenté les principaux thèmes qui seront abordés lors de la CBI 66 (Sanctuaires, recherche sur la baleine, chasse baleinière côtière, chasse aborigène de subsistance, soutien financier aux États en développement, etc.) et a encouragé les membres de la COMHAFAT à la CBI à prendre une action concertée du point de vue de l'utilisation durable basée sur la science. Il a également expliqué les programmes de recherche du Japon sur la baleine, en vertu de laquelle les deux méthodes létales et non létales sont utilisées dans le but de recueillir des données scientifiques nécessaires à la conservation et la bonne gestion des baleines.

33. Par la suite, la réunion a été informée par Monsieur **Benson NUTSUKPUI, Président du Conseil de la Commission des Pêches** du Ghana et Commissaire à la CBI, du projet de résolution révisé qui sera soumis par le Ghana en remplacement de celui présenté lors de la dernière session de la CBI et soutenu par d'autres Etats Africains (Mali, la Guinée, le Bénin et la Côte d'Ivoire) Membres de la COMHAFAT et non soumis au vote, faute de consensus.

34. Le projet révisé se propose de répondre aux objections de certaines délégations (EU, UE...). En plus de confirmer le droit à l'alimentation, le projet révisé recommande aux Parties de tenir compte du besoin de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de préservation de l'identité culturelle et de sécurité des moyens d'existence dans la prise de décision de la Commission :

Conclusions :

- Nécessité de prendre des actions concertées basées sur des informations scientifiques à la CBI 66 ;
- nécessité encourager la participation des scientifiques africains au Comité scientifique de la CBI ;
- nécessité de promouvoir des programmes de recherche notamment ceux menés le long des côtes africaines pour, d'une part, estimer pour d'une part estimer la population des différentes espèces de cétacés et, d'autre part, avoir, et d'autre part une meilleure connaissance sur le régime alimentaire des baleines en rapport avec l'évolution des stocks de petits pélagiques.

Les participants ont été invités à soutenir le projet de résolution du Ghana à la prochaine session de la CBI.

35. Autres réunions internationales pertinentes

La réunion a pris connaissance à travers les exposés de Messieurs Eugène LAPOINTE et Wataru TANOUE, des autres rencontres internationales sur la conservation programmées pour les mois à venir.

Celles-ci ont porté sur :

1. La convention sur la diversité biologique (CBD)

Les politiques des pêches doivent prendre en compte les EBSA, au niveau des espaces maritimes sous juridiction, mais ils ne doivent pas nécessairement être assimilés comme AMP,

2. Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Seraient traités :

- La liste rouge des espèces menacées ;
 - Des résolutions sur la pêche ;
- Entre autres, la proposition pour chaque pays de réserver 30% de l'espace maritime pour les AMP, les autorités de gestion des pêches devraient traiter attentivement la question à l'UICN ;
- Biodiversité Marine au-delà de la juridiction nationale (BBNJ)
 - Les sujets sont les ressources génétiques marines, AMP, évaluation de l'impact environnemental et le renforcement des capacités.

36. Modalités de participation des Etats Membres de la COMHAFAT aux conférences internationales pertinentes notamment CoP17 CITES ET CBI66.

Un exposé présentant les informations pratiques et logistiques ainsi que les dispositions à prendre a été présenté par le Secrétariat de la COMHAFAT.

37. Les présentations et débats ont permis à la réunion de :

Au niveau général :

- De relever l'importance du dialogue entre le secteur de la pêche et le secteur de l'environnement dans chaque gouvernement ;
- De confirmer l'importance de la pêche sur le plan socioéconomique pour les Etats de la région, notamment en matière de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- De constater qu'il n'y a pas de difficulté à concilier les objectifs stratégiques de la FAO avec les mandats de la CITES et de la CBI.
-

Au niveau de la CITES

- De constater que les stocks des espèces de requins et de raies sujettes à des propositions d'inscription à l'annexe II de la CITES seraient surexploités à travers les océans ;
- De relever que les données relatives, à la biologie et l'écologie de ces espèces, la dynamique de la pêcherie de requin et raie et les impacts socioéconomiques de l'exploitation de ces espèces sont peu disponibles, voire méconnus dans la plupart des Etats membres de la COMHAFAT ;
- De faire remarquer que les espèces de requins et de raies sont pour la plupart pêchées par les communautés rurales côtières pour la consommation de leur chair transformée et vendue sur les marchés locaux, nationaux et sous régionaux de la région couverte par la COMHAFAT ;
- De noter les implications socioéconomiques de la décision d'inscription des espèces de requins ;
- De signaler que des initiatives de suivi de ces pêcheries (raies et de requins les plus menacés) à travers l'existence de Plans d'Action Nationaux, ayant permis le renforcement des capacités pour l'identification des espèces, le suivi des pêcheries et la mise en place de mesures réglementant leur exploitation ;
- De retenir que les Etats membres ont exprimé le besoin d'un renforcement de capacité et de mise en place ou de renforcement des cadres de gestion permanent de ces pêcheries ;

- De prendre acte de la difficulté de retirer une espèce inscrite sur une des annexes de la CITES après que le stock de cette dernière soit reconstitué ;
- De noter que la proposition d'inscriptions des 2 espèces de requin et de l'espèce de raie dans l'annexe II de la CITES est soutenue par certains des Etats membres de la COMHAFAT.

38. A l'issue de la réunion préparatoire, une série de recommandations ont été présentées aux participants. Après leur discussion, un comité de rédaction a été constitué pour intégrer les remarques et enrichissements dans la version finale qui sera présentée lors de la séance de clôture.
39. La séance de clôture a été marquée par la présence effective de Son Excellence Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et **Président en exercice de la COMHAFAT**.
40. Une synthèse de la réunion préparatoire reprenant les points discutés ainsi que les conclusions et recommandations a été faite par le rapporteur.
41. Ensuite, Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUANI**, en sa qualité de **Président en exercice de la COMHAFAT**, a fait lecture d'une allocution (**Annexe VI**) par laquelle il se félicite de l'organisation d'une telle rencontre et exhorte les Etats Membres de la COMHAFAT à une participation plus active du groupe Africain pour peser sur la prise de décision, en conformité avec ses intérêts et particularités socio-économiques.
42. Il a enfin, remercié le Royaume du Maroc et les partenaires pour leur soutien à la COMHAFAT.
43. La réunion a adopté les recommandations (**Annexe VII**)
44. Le Président déclare les travaux de la rencontre préparatoire clos à 12h 10.

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Pays/Organisme	Nom et Prénom	Titre	E-MAIL
1	Angola	Luisa Alves Inácio	Technician/Ministério das Pescas	lunara.inacio7@gmail.com
2	Bénin	DJIHINTO Antoine Gaston	Directeur de la Production Halieutique Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	adjihinto@yahoo.fr
3	Bénin	MORA KORA NOURO DINE	Assistant Ministre	deeno18@yahoo.fr
4	Cameroun	Mr Jaji Manu GIDADO	Secrétaire Général	elhimg@gmail.com
5	Cameroun	Emma Belal	Directeur des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques	belalemma@yahoo.fr
6	CAOPA	Gaoussou Gueye	Secrétaire Général	gaoussoug@gmail.com
7	COMHAFAT/ATLAFCO	Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
8	COMHAFAT/ATLAFCO	Mohamed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
9	COMHAFAT/ATLAFCO	Atsushi ISHIKAWA	Expert/Japon	a615@ruby.ocn.ne.jp
10	COMHAFAT/ATLAFCO	Abdennaji LAAMRICH	Cadre	laamrichmpm@gmail.com
11	COMHAFAT/ATLAFCO	Mohammed SADIKI	Cadre	sadikicomhafat@gmail.com
12	COMHAFAT/ATLAFCO	Ali BOUALI	Conseiller	bouali1952@gmail.com
13	COMHAFAT/ATLAFCO	Hayat ASSARA	Assistante	hayat.comhafat@gmail.com
14	COMHAFAT/ATLAFCO	Karima CHOUKRANI	Secrétaire	mkarima241@gmail.com
15	COMHAFAT/ATLAFCO	Abdelkrim MRABTI	Technicien informatique	akarim.mrabti@gmail.com
16	Congo	Akenze Tite Romuald	Directeur de la Pêche Maritime	akenze_tite@yahoo.fr

17	Congo	Atsango Benoit Claude	Conseiller Commissaire auprès de la CBI	atsangoclaude@yahoo.fr
18	Congo	Marcellin AGNAGNA,	Conseiller à la faune et aux Aires Protégées , Point Focal CITES Congo.	maragnagna@yahoo.fr
19	Côte d'Ivoire	ADJOUMANI/KOBENA N KOUASSI	Ministre des Ressources Animales et Halieutiques	aka.marcel.kouassi@gmail.com
20	Côte d'Ivoire	Méité Zoumana Anlyou	Directeur de cabinet	dr.meite@yahoo.fr
21	Côte d'Ivoire	SHEP HELGUILE	Directeur de la Pêche	shelguile@yahoo.fr
22	Côte d'Ivoire	ADOU KOUADIO JEAN DÉSIÉ	cabinet du ministre	-
23	Côte d'Ivoire	Kouassi KOUAKOU André	cabinet du ministre	-
24	Côte d'Ivoire	KOFFI AMANI GEORGES LOPEZ	Chargé de communication	amanilopez22@yahoo.fr
25	Côte d'Ivoire	AMOA AMOUA/GASTON	Chargé de communication	-
26	CPCO	Séraphin DEDI NADJE	Secrétaire Général	sdedi.nadje@yahoo.fr
27	CSRP	Mr Amadou Oumar TOURE	Assistant de programme au Département "recherche et système d'information/CSRP	amadou.toure@spscrp.org
28	Gabon	Peter Simon	Secrétaire Général du Ministère de la Pêche et de l'Elevage	peter9simon@gmail.com
29	Gabon	Brice Leandre MEYE	Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées	meyebrice@yahoo.fr
30	Gambie	Mawdo JALLOW	Agent principal de conservation de la faune et de la CITES (Senior Wildlife Conservation Officer and CITES)	mawdoj@gmail.com
31	Ghana	Benson Ewordefe Kobla NUTSUKPUI	CHAIRMAN OF BOARD OF THE FISHERIES COMMISSION AND GHANA'S INTERNATIONAL WHALING COMMISSIONER/FISHERIES COMMISSION	benson@knnlaw.com
32	Ghana	Khalis Sualih	Directeur Adjoint des Pêches Participant	Email : babsualih@yahoo.com

33	Guinée	Amadou Telivel DIALLO	Commissaire auprès de la CBI	ateliwel@yahoo.fr
34	Guinée	Namory KEITA	Directeur National des Eaux et Forêts, Chef de l'autorité de l'organe de gestion CITES Direction Nationale des Eaux et Forêts	namory54@yahoo.fr
35	Guinée Equatoriale	Ondo Angue Antonio Micha	Expert en Environnement	ammicha025@gmail.com
36	Guinée Equatoriale	Osa Dugu Simon	Expert en Pêche	simon.osa@gob.gq
37	IWMC World Conservation Trust	Eugène Lapointe	Former Secretary-General of CITES	elapointe@iwmc.org
38	IWMC World Conservation Trust	Hélène	Assistante/IWMC	iwmc@iwmc.org
39	Japon	KAGAWA / Kenji	le président de "Marine Ecology Reseach Institute"	kagawa@kaiseiken.or.jp
40	Japon	MORONUKI / Hideki	Senior Fisheries Negotiator, Fisheries Agency	hideki_moronuki600@maff.go.jp
41	Japon	TANOUE / Wataru	Assistant Director, Office of Ecosystem Conservation, Fisheries Agency	wataru_tanoe630@maff.go.jp
42	Japon	TAKAGI / Yoshiriro	Special Advisor, Japan Fisheries Association	ytakagi8@yahoo.co.jp
43	Japon	TAKAHASHI/Jun	Director, Project Operation Division	jun@ofcf.or.jp
44	Japon	AIZAWA/Teruaki	Senior Staff, Project Operation Division	aizawa@ofcf.or.jp
45	Liberia	Solomon nyebaayou DARYOUE	Observateur Scientifique	nyebaayoudaryoue@yahoo.com
46	Maroc	Younes AYOUCHE	Directeur de la stratégie et de la coopération	y.ayouch@mpm.gov.ma
47	Maroc	Mohamed Yassine El Aroussi	Chef de service de la coopération bilatérale	elaroussi@mpm.gov.ma
48	Maroc	Faouzi KANDIL	Chef de service à la direction de la pêche maritime	kandil@mpm.gov.ma
49	Maroc	Noaman Mohamed	Ht Commissariat des Eaux et Forêts, Point focal National CITES	noaman.md@yahoo.fr

50	Mauritanie	Azza Cheikh jiddou	Conseiller du Ministre des Pêches et de l'économie Maritime chargée de la recherche halieutique et océanographique	azzajiddou@yahoo.fr
51	Mauritanie	Lamine Camara	Directeur de l'aménagement des Ressources et des Études	laminecam2000@yahoo.fr
52	Mauritanie	Mohamed Elabd cheikh sidi Mohamed	Chargé de mission au cabinet du ministère de l'environnement	cheikhysidi@yahoo.fr
53	Nigéria	Timothy Daniel JOHN	Assistant director	timdanjohn@yahoo.com
54	Nigéria	Ibrahim ABUBAKAR	Assistant Director of Fisheries/ Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Federal Department of Fisheries,	ibrahimgorafish@yahoo.com
55	Sao Tomé et Principe	QUARESMA TRINDADE METZGER Fernando José	Directeur du Cabinet du Ministre de l'Economie et de la Coopération International	fernando.metzger@meci.gov.st
56	Sao Tomé et Principe	GOMES PESSOA LIMA joao	Directeur des pêches	jpessoa61@hotmail.com
57	Sénégal	Sidiya DIOUF	Adjoint du Directeur des Pêches maritimes	dioufsidiya@yahoo.fr
58	Sénégal	Mamadou Sèye	Chef de la Division Aménagement et Gestion des Pêches	mdseye@gmail.com
59	Sierra Leone	Kadijatu JALLOH	Deputy Director of Fisheries	kadijatujalloh4@gmail.com
60	Togo	Domtani Ali	Directeur, Commissaire à la CBI	domtania@yahoo.fr
61	Togo	Okoumassou kotchikpa	Ingénieur des travaux des eaux et forets	okoumassoukotchikpa@yahoo.fr

ANNEXE II : ALLOCUTION DU REPRESENTANT DU DEPARTEMENT DE LA PECHE DU ROYAUME DU MAROC

**Allocution de Monsieur Younes AYOUCHE,
Directeur de la Stratégie et de la Coopération**

**Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
Département de la Pêche Maritime**

**Monsieur le Directeur de cabinet de son Excellence Le Ministre des ressources animales et halieutiques de la République de Côte d'Ivoire et Président de la COMHAFAT,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,
Madame et Messieurs les honorables délégués
Mesdames et Messieurs,**

Tout d'abord, permettez-moi au nom de Monsieur Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc, et à titre personnel, de vous souhaiter la bienvenue au Maroc et un agréable séjour à Rabat.

Notre rencontre d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de la tradition de concertation instaurée entre les pays membres de la COMHAFAT. Elle prolonge la dynamique instaurée par cette organisation et fait partie de ses objectifs stratégiques.

Le Maroc est particulièrement honoré d'abriter cette rencontre qui se tient à la veille d'un calendrier exceptionnellement chargé en événements multilatéraux ayant trait à la pêche, à la conservation et à la commercialisation des ressources marines vivantes. Ces différents aspects revêtent une importance cruciale pour les pays africains au regard du rôle que jouent la pêche et les ressources halieutiques dans leurs économies et la sécurité alimentaire de leurs populations.

S'il est acquis que nos pays respectifs ont pris conscience de l'exploitation durable des ressources halieutiques, force est de constater que les professionnels de la pêche sont confrontés à des défis importants qui, parfois, rendent son application difficile. En effet, l'exploitation durable peut se heurter à des déficiences en termes d'infrastructures, de qualification et d'accès aux marchés. Elle est aussi impactée par des contraintes imposées par la communauté internationale sans que les pays concernés aient l'occasion d'exprimer leur point de vue sur des décisions qui, quelquefois, ne prennent pas suffisamment en compte les particularités nationales.

A ce titre, les efforts déployés par la COMHAFAT dans le rapprochement des positions africaines au sein des instances internationales dédiées à la pêche et la consolidation de ces mêmes positions sont louables.

Une grande partie des activités inscrites dans le plan d'action de cette organisation visent à permettre aux pays membres d'améliorer leurs capacités d'argumentation, de négociation

et de défense de leurs intérêts au sein des organisations internationales et régionales chargées de la pêche.

Grace à l'action de la COMHAFAT, la présence africaine ne passe plus inaperçue. En effet, les pays membres ont réussi à s'imposer en tant que groupe formel communément connu sous l'appellation « Groupe Africain », à l'instar d'autres groupes d'intérêt en Amérique latine, Asie, etc...

Si cette organisation a réussi à acquérir de plus en plus de crédibilité, beaucoup reste à faire quant au fond de l'action des pays africains, ce que la COMHAFAT s'efforce de consolider et d'instaurer parmi ses membres.

A ce titre, je voudrais saluer la coopération exemplaire Japon - COMHAFAT et remercier notre partenaire japonais pour l'appui dont il fait preuve à l'égard de cette institution.

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie pour votre aimable attention.

ANNEXE III : ALLOCUTION INTRODUCTIVE DU SECRETAIRE EXECUTIF

Allocution prononcée par Monsieur A. BENABBOU

Monsieur le Représentant du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT ;
Monsieur le Représentant du Département de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc ;
Messieurs les Secrétaires Généraux ;
Messieurs les points focaux nationaux auprès de CITES ;
Messieurs les Commissaires et Commissaires suppléants auprès de la CBI ;
Messieurs les délégués des Etats Membres de la COMHAFAT ;
Messieurs les représentants de l'Agence de Pêche du Japon et de l'OFCE;

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais à l'entame de mon intervention vous faire part de ma joie de participer avec vous à l'ouverture des travaux de cette réunion préparatoire pour la COP 17 de la CITES et la 66ème de la CBI.

Je voudrais également vous souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à Rabat, et vous remercier tous, d'avoir sacrifié de votre temps si précieux, pour prendre part à cet important rendez-vous.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance aux Autorités marocaines pour l'accueil chaleureux et le soutien constant à la COMHAFAT.

Je tiens également à remercier Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, pour son engagement sans faille envers toutes les activités en faveur du renforcement de notre Institution.

Mesdames et messieurs,

La Rencontre qui nous réunit aujourd'hui, devenue une tradition, consacre la volonté réaffirmée à la 9ème Conférence Ministérielle de la COMHAFAT, de renforcer la voix de l'Afrique dans les institutions internationales traitant de questions relatives aux ressources marines qui constituent la mamelle nourricière de nombreux pays.

Notre rencontre de trois jours intervient en prélude aux réunions internationales sur la conservation, programmées pour le dernier semestre 2016 et dont les plus en vues sont la 17^{ème} CoP de la CITES et la 66ème Session de la CBI.

L'objectif d'une telle rencontre préparatoire est de fournir aux représentants des Etats Membres, le maximum d'informations nécessaires en vue d'assurer une participation active dans les prochaines échéances internationales sur la conservation des ressources marines.

Il s'agira également de développer une coordination régionale agissante, à même de peser sur les décisions qui y seront prises, et ce dans l'intérêt bien pensé de nos pays.

Nous aurons donc à passer en revue les principales questions liées à la conservation des ressources marines qui y seront soulevées et leur implication sur la durabilité des ressources halieutiques et sur la sécurité alimentaire des populations de notre région. Nous aurons à les discuter et à prendre des positions qu'il s'agira de défendre plus tard, idéalement en tant que groupe.

Les prochaines échéances internationales sur la conservation des ressources marines posent le problème du conflit entre les impératifs de conservation et les exigences de survie, particulièrement pour les populations des pays de la région.

En effet, nos pays se trouvent concernés par cette question en raison du rôle économique et social capital que joue le secteur de la pêche dans cette région et du souci pesant de la préservation et de la gestion durables des ressources halieutiques.

Nous aurons alors à nous pencher sur ce dilemme, à la lumière des spécificités socio-économiques, des intérêts nationaux de nos pays et donc des priorités propres à notre région.

De quelle solution conviendrons-nous pour concilier cette double exigence ?

Mesdames et messieurs,

Cette rencontre constitue donc une formidable opportunité pour débattre de la forme et de l'avenir de la coopération halieutique régionale au service d'une exploitation durable des ressources marines de notre région et d'une Afrique audible au sein des organisations internationales de la pêche.

Avant de clore mon propos, je voudrais remercier à nouveau, les partenaires de la COMHAFAT et tout particulièrement les autorités marocaines et japonaises sans lesquelles cette rencontre n'aurait pu se tenir ; ainsi que les Délégués des Etats membres pour leur participation.

Merci de votre attention et plein succès à nos travaux.

ANNEXE IV : ALLOCUTION DU REPRESENTANT DE L'AGENCE DES PÊCHES DU JAPON

Allocution par M. Kenji KAGAWA, Conseiller du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches du Japon

Merci M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je suis Kénji KAGAWA, conseiller du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches du Japon. Je vous remercie de nous avoir invités à cette réunion importante.

Tout d'abord, je réitère mes remerciements aux pays membres de la COMHAFAT qui ont bien voulu établir de bonnes relations de coopération avec le Japon, en se basant sur la position commune qui soutient le principe de l'utilisation durable des ressources marines vivantes.

Il n'est pas exagéré de dire que cette année les « liens » des pays comme les nôtres qui soutiennent l'utilisation durable sont mis à l'épreuve. C'est-à-dire que cette année est une année extrêmement cruciale, puisque la Conférence des Parties de la CITES et l'Assemblée générale de la CBI auront lieu en automne. En ce sens, il est très significatif que la COMHAFAT a organisé cette réunion préparatoire pour faire face à ces deux réunions importantes.

Point n'est besoin de relater ici que les ressources marines vivantes y compris les cétacés peuvent être utilisés durablement, si l'on sait mettre en valeur le cycle de reproduction de la nature. Il appartient à la responsabilité de notre génération de léguer ces dons de la mer à la postérité pour qu'elle puisse en jouir.

Cependant, comme vous le savez bien, les influences des ONGs écologistes ne cessent d'augmenter et la campagne de dénigrement visant à la pêche s'élargit de plus en plus. C'est la situation actuelle qui représente une grande menace pour nous qui utilisons précieusement les ressources halieutiques comme une source importante de nourritures.

Pour mettre en pratique le principe de l'utilisation durable, il est indispensable d'assurer la conservation adéquate de l'environnement. Essentiellement, l'utilisation durable des ressources halieutiques et la conservation de l'environnement ne sont pas du tout incompatibles, mais plutôt complètement cohérentes. Les campagnes anti-pêche menées par les ONGs écologistes sont irrationnelles puisqu'elles ne sont pas basées sur la science.

La protection inconditionnelle de quelques espèces particulières telles que les baleines et les requins, comme une partie des ONGs écologistes le prétendent, contribue plutôt à la perte de l'équilibre de l'écosystème et, par conséquent, ne contribue pas à la conservation de l'environnement.

Par ailleurs, certaines sociétés protectrices des animaux considèrent les baleines, les requins et voire les thons comme leurs idoles quasiment divinisées. Il va de soi que personne ne peut justifier que l'on impose son système de valeurs aux autres.

Au cas où il existerait des divergences d'opinions, il faudrait des discussions objectives et constructives qui sont basées sur la science. Au cas où il existerait des systèmes de valeurs différents, il faudrait mutuellement reconnaître et respecter la différence. Ce qui constitue l'éthos de la communauté internationale du temps moderne où la globalisation est très avancée.

Toutefois, il est à regretter qu'au sein de la CBI continuent de régner les arguments basés sur les prétentions politiques qui ignorent la science. A l'Assemblée Générale de la CBI qui aura lieu cette année, il est prévu que des propositions qui ne se basent pas sur la science soient présentées, par exemple la proposition du Sanctuaire de l'Atlantique Sud proposée par les pays de l'Amérique latine et d'autres.

En outre, l'inclusion d'une espèce dans les Annexes de la CITES signifie simplement une régulation de son commerce international et n'est donc pas forcément un moyen efficace de la gestion des ressources de cette espèce. De surcroît, cela comporte un problème très sérieux : l'utilisation de ressources serait contrôlée par l'intention d'un pays étranger qui n'utilise pas cette ressource, et donc qui n'est pas une partie intéressée.

Permettez-moi de vous répéter que, pour faire face à ces problèmes, il est indispensable que tous les pays soutenant le principe de l'utilisation durable se réunissent sous le même drapeau.

En dernier lieu, je voudrais vous expliquer pourquoi le Japon attache autant d'importance à ces problèmes. Est-ce parce que la chasse à la baleine et la pêche au requin sont très importantes pour l'économie japonaise ? Bien sûr, ces activités représentent une certaine valeur économique, mais les problèmes de la CBI et la CITES ont non seulement un sens pour la chasse et la pêche visées, mais aussi un sens plus général et plus important.

La question se pose ainsi : peut-on accepter que l'utilisation des ressources qui est basée sur les fondements scientifiques et qui s'effectue traditionnellement depuis des années soit injustement déniée par les arguments émotionnels et les intentions politiques qui ne sont pas basés sur la science ? Acceptez-vous que la production alimentaire de votre pays soit décidée par les intentions politiques d'un pays tiers ou d'un groupe de pays ? C'est une question qui concerne grandement la sécurité alimentaire et de la souveraineté. Chaque pays ou chacun possède le droit de poursuivre la sécurité alimentaire comprenant la satisfaction des besoins nutritifs et la conservation de l'identité culturelle ; c'est un droit propre à chacun, à chaque pays. Pour cela, le Japon appuie fortement le projet de résolution concernant la sécurité alimentaire qui est proposé à la CBI par les Etats membres de la COMHAFAT et, au sein de la CBI et de la CITES, le Japon s'engage à la mise en œuvre du principe de l'utilisation durable.

Sur tous ces points-là, j'espère que vous allez en discuter pendant les 3 jours à partir d'aujourd'hui. Je souhaite sincèrement que cette réunion soit vraiment significative pour consolider l'unité des pays soutenant le principe de l'utilisation durable, au moment où, nous faisons face à la Conférence des Parties de la CITES ainsi qu'à l'Assemblée Générale de la CBI.

Merci beaucoup pour votre attention.

ANNEXE V : ORDRE DU JOUR

Jour 1: Mercredi – 20 Juillet 2016

09:00 – 10:00 Discours d'ouverture et de bienvenue

- Allocution d'Accueil par le représentant du pays hôte (**Maroc**)
- Discours d'ouverture par le Président de la COMHAFAT/ATLAFCO (**Côte d'Ivoire**)
- Allocution du représentant du **Japon**
- Allocution du Secrétaire exécutif de la COMHAFAT

10:00-10:30 Session préliminaire

- Présentation des participants
- Nomination du président
- Adoption de l'ordre du jour
- Désignation du rapporteur
- Discussion des objectifs et de l'organisation de la réunion
- Présentation de la note conceptuelle: "Ressources marines: le conflit entre" Production / Pêche »et« Protection / Environnement sur les politiques nationales et les institutions internationales. L'équilibre entre les «impératifs de conservation" et "moyens de subsistance" exigences

10:30-10:45 Pause-Café

10:45-12:45 Contexte de la CoP17 de la CITES

- Historique de la CITES et les espèces de poissons marins
 - Dix-septième réunion de la Conférence des Parties, CoP 17 CITES
- 1- Les propositions (espèces marines) d'amendements aux annexes;
 - 2- Les documents présentés pour examen de l'intérêt pour les espèces marines; et
 - 3- Autres propositions et documents pertinents

13:00-14:30 Déjeuner

14:30-15:45 Problèmes de Conservation

- Trois questions à débattre par les participants:

Modérateur: **Eugene Lapointe**

1- Les avantages de la conservation des espèces cibles

Question : "Si les propositions et les documents sont approuvés, quel sera l'avantage pour la conservation des espèces cibles? » (Pour chaque proposition et le document, sur la base des informations disponibles. (15mn)

2- Les impacts des propositions et des documents sur les moyens de subsistance

Question:

"Au cas où les propositions et les documents sont approuvés auront-ils des impacts positifs ou négatifs sur les moyens de subsistance des populations?" (15mn)

3- Les cinq objectifs stratégiques (OS) de la FAO et les objectifs de conservation de la CITES

Question:

“Est-ce que la proposition de résolution à l'appui des Cinq objectifs stratégiques (SoS de la FAO) a-t-elle une place dans le cadre de la CITES? Peuvent-ils contribuer à la réalisation des objectifs de conservation de la CITES”. (15mn)

- Synthèse

15:45–16:45 Présentations Nationales

- Des exposés sur l'importance des ressources marines dans la zone de la COMHAFAT et sa contribution dans la sécurité alimentaire conformément aux objectifs stratégiques de la FAO (5 minutes pour chaque pays)

16:45-17:00 Pause-Café

17:00 –17:30 Impératifs de «conservation» et les «exigences de survie»

- “Comment concilier les différences - à la lumière des intérêts nationaux - entre les «impératifs de conservation» et les «exigences de survie”?
- “Quelles sont nos priorités dans le processus de prise (nationale) décision, pour décider sur le vote à la CoP17?”
- *Recommandations*

17:30-18:00 Résolution sur la sécurité alimentaire

- Présentation et discussion de la Résolution sur la sécurité alimentaire soumise par la Côte d’Ivoire et soutenue par la Namibie et Antigua et Barbuda

18:00-18:15 Résumés

Jour 2: Jeudi 21 Juillet 2016

La Commission Baleinière Internationale CBI 66

09:00 – 10:30 Contexte et CBI 66

- Historique de la CBI, cultures et traditions - le modèle et les questions autochtones
 - Examen de l'ordre du jour et Articles pertinents
 - Bref historique du projet de Résolution sur les Objectifs Stratégiques de la FAO
 - Identification des points spécifiques de l'ordre du jour de la CBI 66 qui portent un impact sur les objectifs stratégiques de la FAO
 - table Ronde: “Les Cinq objectifs stratégiques de la FAO sont-ils en ligne avec les objectifs de conservation de la CBI/gestion?”

10:30 – 10:45 Pause-Café

10:45 – 13:00 Les points de discussion de la CBI 66

- Proposition de sanctuaire de baleines de l'Atlantique Sud
- La petite chasse côtière à la baleine
- La chasse de subsistance aborigène
- La recherche pour la conservation et la gestion des baleines
- Le GT sur la fourniture d'une assistance aux gouvernements aux moyens limités pour participer aux travaux de la Commission
- Autres

13:00-14:30 Déjeuner

14:30-16:00

- Présentation, discussion et approbation de la résolution modifiée sur la "sécurité alimentaire"

16:00-17:00 Autres réunions pertinentes

Le Congrès Mondial de la Nature IUCN

- IUCN et les Ressources marines
- L'IUCN utilisation durable et les moyens de subsistance Groupe de spécialistes (SULI)
- les points pertinents UICN pour les ressources marines

La Convention sur la biodiversité

- CBD et les Ressources Marines
- Rio +20
- les points pertinents de l'agenda de la CBD sur les ressources marines

Day 3: Vendredi 22 Juillet 2016

09:00-10:45 Session Privée

- Le paiement des contributions des parties contractantes de la CBI
- Les arrangements de Voyage CBI 66/ CITES
- Les procédures de visa
- Les pouvoirs
- Autres

10:45 – 11:00 Pause-Café

11:00 – 12:30 Questions finales

- Présentation du rapport
- Adoption du rapport
- Recommandations/Résolutions.

ANNEXE VI : ALLOCUTION DE CLÔTURE

**Allocution de Son Excellence
Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUANI
Ministre des Ressources Animales et Halieutiques
République de la Côte d'Ivoire
Président en exercice de la COMHAFAT**

20-22 juillet 2016, Rabat/Maroc

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, en ma qualité de Président en exercice de la COMHAFAT vous féliciter pour l'organisation de cette réunion préparatoire pour la CITES CoP17 et la CBI66. Cette initiative s'inscrit dans le respect des orientations fixées à notre organisation pour le renforcement de la voix de l'Afrique au sein des institutions internationales spécialisées.

A travers Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc, je voudrais remercier toutes les Autorités du Royaume pour avoir bien voulu abriter notre rencontre dans cette belle et hospitalière ville de Rabat, ainsi que pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée.

Mesdames et Messieurs,

Le leadership du Royaume du Maroc dans beaucoup de domaines, notamment dans celui de la pêche n'est plus à démontrer. Je saisis cette occasion pour remercier les autorités marocaines qui sont toujours disponibles à aider les pays de la COMHAFAT pour relever les nombreux défis dans le secteur des pêches.

En effet, la Côte d'Ivoire, mon pays vient de bénéficier d'un don de deux villages de pêcheurs (à Abidjan et à Grand Lahou) de la part de Sa Majesté, le Roi Mohammed VI,

La réalisation de ces deux sites vient apporter une réponse à la précarité des conditions de travail, des infrastructures de débarquement et de commercialisation des produits halieutiques.

C'est aussi pour moi, une agréable occasion de remercier l'ensemble des partenaires au développement pour leur contribution soutenue à la COMHAFAT.

Je tiens également à féliciter les Experts qui n'ont ménagé aucun effort pour débattre des questions de conservation des ressources marines dans la perspective de notre participation aux prochaines réunions internationales sur cette thématique.

Il est primordial que cette participation soit active en ce sens que le groupe Africain doit peser de tout son poids pour une prise de décision conforme à ses intérêts et particularités socio-économiques.

Mesdames et Messieurs,

Cette rencontre intervient dans un contexte où la mer et les ressources qu'elle contient constituent un des atouts majeurs du développement des Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique. Les ressources halieutiques occupent désormais une place de choix dans l'équation de la sécurité alimentaire, le développement économique et la lutte contre la pauvreté.

Dans une région de plus de 450 millions d'habitants, la pêche représente jusqu'à 18 % du PIB national et 25 à 30 % des revenus à l'exportation. Elle emploie environ 7 millions de personnes en emploi direct et constitue une source majeure de nourriture pour la population locale tout en offrant un moyen d'existence durable pour les vastes communautés côtières.

Il apparaît donc essentiel pour nos pays de préserver cette ressource tout en lui permettant de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations locales, surtout les plus défavorisées.

Nos pays sont appelés par conséquent à mettre en œuvre toutes les mesures et dispositions de gestion nécessaires à une exploitation rationnelle de leurs ressources marines afin d'en assurer la pérennité au bénéfice de leur économie et de leurs populations.

C'est pourquoi, je vous exhorte à défendre à titre individuel mais aussi en tant que groupe homogène, notre principe de l'utilisation durable des ressources marines, qui sous-entend une exploitation rationnelle basée sur les meilleures connaissances scientifiques, et en harmonie avec nos réalités africaines.

Le rapport du Secrétariat de la COMHAFAT relatif à vos deux jours de travaux, me renseigne que les débats ont été animés, que certains points discutés ne faisaient pas l'objet d'une vision partagée par l'ensemble des participants. C'est normal et c'est sain.

Il fait également état de la volonté générale pour une coordination intra-nationale et régionale aux fins d'une prise en compte des intérêts nationaux et régionaux dans les décisions relatives aux ressources marines.

Pour l'avenir proche, votre assemblée a pris connaissance de 2 projets de résolution :

- Le 1er à l'initiative de mon pays, la Côte d'Ivoire, a été soumis pour considération à la prochaine session de la CITES. Je vous informe que d'autres pays (la Namibie L'Antigua et Barbuda) se sont déjà joints pour la soutenir ;
- Le 2nd est une révision de la résolution soumise par le Ghana et soutenue par le Mali, la Guinée, le Bénin et la Côte d'Ivoire, lors de la dernière session de la CBI. Mais faute de consensus, le projet de résolution n'a pas été proposé au vote.

Ces deux projets relèvent, entre autres, la convergence des visions de la FAO avec la CITES et la CBI.

Dans un esprit de solidarité africaine et de cohésion, je vous demande de soutenir ces 2 projets de résolution.

Par ailleurs, je rappelle que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, (Pêche INDNR), constitue une menace sérieuse pour l'ensemble des pêcheries de notre région. Je me réjouis de l'entrée en vigueur de l'Accord de la FAO sur les mesures du Ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Son application effective devrait marquer une étape importante dans la lutte contre ce fléau.

J'invite les Etats membres de la COMHAFAT à prendre toutes les dispositions nationales nécessaires pour ratifier cet important instrument.

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer mon propos sans féliciter le secrétariat exécutif de la COMHAFAT pour avoir organisé cette rencontre qui pour nous est une belle réussite. Je réitère mes sincères remerciements à tous nos partenaires techniques et financiers, pour l'appui appréciable qu'ils n'ont cessé de nous apporter, notamment l'Office Japonais de Coopération Internationale en matière de pêche (OFCF)

Encore une fois, je réitère mes remerciements aux Hautes Autorités du Royaume du Maroc et à la brave population de cette terre Africaine, pour l'accueil chaleureux et la parfaite organisation de cette rencontre.

Je vous remercie de votre aimable attention.

RECOMMANDATIONS

- A.** Soulignant l'importance du secteur des pêches dans la croissance économique, dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région COMHAFAT ;
- B.** Prenant acte de la nécessité d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux au développement durable ;
- C.** Notant que la sécurité alimentaire constitue le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui ;
- D.** Considérant que la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim, l'abandon des modes de consommation et de production non viables sont à la fois les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable ;
- E.** Considérant la nécessité de promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources halieutiques et des écosystèmes qui contribuent, entre autres, au développement économique, social et humain ;
- F.** Considérant la nécessité de maximiser le potentiel alimentaire des ressources naturelles dans la poursuite des objectifs stratégiques de la FAO, particulièrement l'élimination de la malnutrition et la faim dans le monde ;
- G.** Se référant à la déclaration de Malabo, juin 2014, confirmant l'engagement des Etats Africains pour l'éradication de la faim et la réduction de la pauvreté à l'horizon 2025 ;
- H.** Notant la compatibilité des objectifs stratégiques de la FAO et les mandats de la CITES, de la CBI et d'autres instances internationales de conservation ;
- I.** Considérant que les retombées économiques et sociales de l'exploitation des ressources marines doivent profiter en priorité aux populations actuelles et futures des pays riverains ;
- J.** Tenant compte de l'axe du cadre politique et stratégie de réforme de la politique panafricaine de la pêche et de l'aquaculture relatif au renforcement de la "Voix d'Afrique", réitéré par la neuvième session de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT ;

Les participants recommandent :

- 1.** D'harmoniser la position des Etats membres en maintenant la concertation sur les différentes questions de conservation et d'exploitation des ressources marines au sein des instances internationales compétentes, plus précisément au sein de la CoP17 de la CITES et de la CBI 66 ;
- 2.** De promouvoir l'exploitation durable des ressources halieutiques par l'élaboration et/ou la mise en œuvre des plans nationaux, régionaux et internationaux d'aménagement et de gestion des pêcheries, particulièrement pour les raies et requins ;
- 3.** De renforcer, au sein des Etats, la communication et la coordination entre les entités en charge de la conservation, de la gestion et de l'exploitation des ressources halieutiques;

4. D'appuyer et d'endosser les propositions de résolutions soutenant les objectifs stratégiques de la FAO, soumises à la CITES CoP17 ou à soumettre à la CBI 66 pour considération;
5. De proposer à la CITES et à la FAO d'évaluer l'impact et d'assurer un suivi scientifique des espèces marines inscrites aux annexes ;
6. De renforcer les capacités scientifiques des chercheurs africains et leur participation aux comités scientifiques des instances internationales de conservation des ressources marines y compris les cétacés ;
7. De s'appuyer sur les meilleurs avis scientifiques disponibles émanant des institutions et instances nationales, sous régionales, régionales et internationales compétentes dans les prises de décision pour la conservation et la gestion des ressources marines;
8. De tenir compte des spécificités régionales de la pêche artisanale particulièrement sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté, dans les prises de décision par les instances internationales de conservation et de gestion des ressources halieutiques;
9. De charger le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT d'assurer le suivi de la mise en œuvre des présentes recommandations.